



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
03/07/2024

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 08
Votants : 28

OBJET :

**COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

**Désignation des
représentants à la
commission de concession
et de négociation du
groupement de
commande dans le cadre
de la procédure de DSP
multi services Céret
Maureillas Las Illas**

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet , à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Lors de sa séance du 5 juin 2024, par délibération n°75/2024 le conseil municipal a autorisé la commune de Céret à intégrer le groupement de commande à constituer avec la commune de Maureillas-Las-Illas, sous l'égide de la Communauté de Communes du Vallespir, afin de porter la procédure de DSP multi-services qui concerne Céret pour la gestion de son service public d'assainissement collectif.

Une commission de concession et de négociation est créée pour accompagner dans la procédure de mise en concurrence, telle qu'elle est réglementairement prévue pour la passation d'une DSP Concession, les maires de Céret et de Maureillas-Las Illas et ce à leur charge d'autorités territoriales signataires de la DSP multi-services.

Cette commission est en charge des auditions et des questionnements aux candidats à la DSP multi-services et est aidée dans cette mission par l'assistance à procédure désignée par les communes de Céret et de Maureillas Las Illas.

Cette commission comprend deux représentants de chaque membre du groupement, chacun ayant une voix délibérative.

Chaque membre titulaire disposera d'un membre suppléant selon les mêmes modalités.

La présidence de la Commission sera assurée sous forme d'une co-présidence constitués d'un représentant de chaque commune, membre de la commission

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Ils se réunissent alors valablement sans condition de quorum.

Les procès-verbaux seront élaborés par le Coordonnateur du groupement de commandes assisté pour ce faire par l'assistance à procédure désignée par les communes.

Il convient à présent de procéder à l'élection au vote à bulletin secret de deux membres titulaires et deux membres suppléants appelés à siéger, pour y représenter la commune de Céret, à la commission de concession et de négociation créée par la convention régissant ledit groupement de commande, commission destinée à administrer cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
PROCEDE A L'ELECTION

- **SONT ELUS** avec la totalité des voix deux membres titulaires et deux membres suppléants :

- **M. José ANGULO titulaire et M. Stéphane BERTHELOT suppléant,**

- **M. Patrick PUIGMAL titulaire et Mme Michelle TORRENT suppléante,**

pour représenter la commune de Céret, à la commission de concession et de négociation créée par la convention régissant ledit groupement de commande, commission destinée à administrer cette procédure.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

